



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.469/9



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

10 mai 2019
Original : Anglais

18^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019

Point 8 de l'ordre du jour : Composition de la CMDD

Composition de la CMDD à partir de 2020 (Proposition)

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Composition de la CMDD à partir de 2020 (Proposition)

1. L'importance de la CMDD, en tant qu'organe consultatif chargé d'aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à intégrer les questions environnementales dans leurs programmes socioéconomiques et à promouvoir des politiques de développement durable dans la région méditerranéenne, a été une fois de plus reconnue par les Parties contractantes à leur 19^{ème} Réunion ordinaire (Athènes, Grèce, février 2016), lorsque la réforme de la CMDD et les documents constitutifs mis à jour de la CMDD (décision IG.22/17) ont été adoptés.
2. En tant que lieu de débat et d'échange d'expérience entre toutes les parties intéressées dans la région méditerranéenne, il est crucial, pour la Commission, de faire intervenir la plus grande variété possible d'acteurs, de façon à enrichir ses travaux dans toute la mesure possible.
3. À leur 20^{ème} Réunion ordinaire (Tirana, Albanie, décembre 2017), les Parties contractantes ont confirmé, par la décision IG.23/3 sur la gouvernance, la composition de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, telle qu'énoncée dans la décision IG.22/17. Les Parties contractantes ont également invité les Membres de la CMDD, les Partenaires du PAM et le Secrétariat à mobiliser des expressions d'intérêt concernant l'adhésion à la CMDD pour le prochain exercice biennal.
4. Conformément au paragraphe 9. II. de l'annexe I de la décision IG.22/17 (composition de la CMDD), il convient d'envisager le remplacement de neuf membres de la CMDD, étant donné qu'à la 21^{ème} Réunion des Parties contractantes qui doit se tenir à Naples, Italie, du 2 au 5 décembre 2019, ceux-ci auront accompli trois mandats consécutifs. Les neuf membres dont il convient d'envisager le remplacement à partir de 2020 figurent dans le tableau ci-après.

| Membre de la CMDD | Groupe |
|---|-------------------------------------|
| <i>Association of Italian Local Agenda 21</i> (Association Agenda 21 local italien) | Autorités locales |
| MEDCITIES | Autorités locales |
| <i>Arab Network for Environment and Development</i> (RAED) (Réseau arabe pour l'environnement et le développement) | Parties prenantes socio-économiques |
| <i>Union of Mediterranean Confederations of Enterprises</i> (UMCE) (Union des confédérations méditerranéennes d'entreprises) | Parties prenantes socio-économiques |
| <i>World Wide Fund for Nature – Mediterranean Programme Office</i> (WWF Mediterranean) (Fonds mondial pour la nature – Bureau du programme Méditerranée) | Organisations non gouvernementales |
| Environnement et Développement au Maghreb (ENDA-Maghreb) | Organisations non gouvernementales |
| <i>Mediterranean Information Office for Environment Culture and Sustainable Development</i> (MIO-ECSDE) (Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable) | Organisations non gouvernementales |
| Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) | Organisations intergouvernementales |
| <i>Centre for Environment and Development for the Arab Region and Europe</i> (CEDARE) (Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe) | Organisations intergouvernementales |

5. En septembre 2018, le Secrétariat a invité les Membres de la CMDD ainsi que les Partenaires et Composantes du PAM à formuler des propositions et apporter un appui pour mobiliser des partenaires et des parties prenantes qui pourraient rejoindre la CMDD en tant que nouveaux membres pour les deux prochains exercices biennaux, avec la possibilité d'une extension pour un exercice

biennal supplémentaire. Le Secrétariat a également invité les Partenaires du PAM qui ne sont actuellement pas membre de la CMDD et souhaitent éventuellement le devenir, dans le cadre du groupe des ONG¹, à envoyer par écrit une expression d'intérêt, sur la base des critères et des modalités prévus dans la décision IG.19/6 sur la coopération et le partenariat PAM/société civile.

6. À sa 20^{ème} Réunion (Athènes, Grèce, 23-24 janvier 2019), le Comité de pilotage de la CMDD s'est félicité des candidatures reçues jusqu'en novembre 2018 et a approuvé la proposition initiale concernant la composition de la CMDD à partir de 2020, telle qu'elle figure dans le document UNEP/MED WG.456/4.

7. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD ont rappelé qu'il était nécessaire de déterminer les moyens de maintenir des liens avec les membres très actifs de la CMDD qui quitteront la Commission en décembre 2019. La plupart de ces membres ont un statut officiel de Partenaire du PAM et ont recommandé des candidats potentiels provenant de leurs propres réseaux et domaines de travail. Il a également été proposé d'offrir aux anciens Membres de la CMDD la possibilité d'être invités en tant qu'observateurs aux réunions de la CMDD et de veiller à ce que ceux-ci continuent à participer indirectement en tant que partenaires du PAM.

8. Le tableau ci-après contient les expressions d'intérêt transmises par écrit au Secrétariat en 2018-2019 :

| Organisation | Groupe | Commentaires |
|---|-------------------|---|
| Agence des Villes et Territoires méditerranéens durables (AVITEM), Marseille, France | Autorités locales | Créée en 2012, l'AVITEM est un Groupement d'intérêt public (GIP) au sein duquel le gouvernement français est impliqué, ainsi que des autorités locales/régionales (régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Métropole Nice-Côte d'Azur) et l'établissement public Euroméditerranée. L'objectif de l'AVITEM consiste à contribuer à un développement urbain et territorial durable dans la région méditerranéenne. Quatre composantes : projets de coopération, renforcement des capacités, réseautage, expertise sur la durabilité urbaine. Dimension régionale, coopération Nord/Sud. Activités conjointes avec plusieurs Composantes du PAM. |
| <i>The Forum of Adriatic and Ionian cities</i> (FAIC) (Forum des villes adriatiques et ioniennes), Ancône, Italie | Autorités locales | Régi par le droit italien, le Forum des villes adriatiques et ioniennes (FAIC) est une association internationale à but non lucratif ouverte aux municipalités du sous-bassin adriatique-ionien. Il rassemble des autorités locales d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Grèce, d'Italie, du Monténégro et de Slovénie et est ouvert à celles de Serbie. Le FAIC a été fondé à Ancône (Italie) en 1999, en parallèle au lancement de la « Charte d'Ancône », établissant une série de principes visant à créer un lieu pour le dialogue interculturel et la médiation politique et promouvant une communauté adriatique et ionienne pacifique. Le FAIC constitue un outil de coopération économique, politique, culturelle et humaine, s'inscrivant largement dans la Stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR). Les objectifs du FAIC sont les suivants : i) évaluer le patrimoine culturel et l'identité historique et partager les spécificités géographiques et économiques entre les populations qui vivent dans la sous-région adriatique-ionienne ; ii) apporter une contribution concrète à |

¹ Conformément à la décision IG.22/17, les membres de la CMDD qui représentent des ONG devraient être sélectionnés dans la liste des ONG partenaires du PAM.

| | | |
|--|-------------------------------------|--|
| | | l'intégration européenne, à la protection des droits de l'homme, à la mise en place des normes de sécurité et de légalité les plus élevées ainsi qu'à la promotion de l'égalité des sexes ; iii) appuyer une cohésion territoriale entre les villes appartenant à la sous-région adriatique-ionienne ; iv) mobiliser des initiatives de coopération transfrontalière pour protéger et évaluer l'environnement ainsi que des initiatives dans divers secteurs socioéconomiques et culturels ; et v) encourager les échanges entre différentes composantes de la société civile, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux écoles, aux associations sportives et bénévoles ainsi qu'à l'entrepreneuriat social. |
| <i>Economic and Social Council of Greece</i> (ESCG) (Conseil économique et social de Grèce), Athènes | Parties prenantes socio-économiques | Le Conseil économique et social de Grèce (ESCG) a été créé sur le modèle du Comité économique et social européen. L'ESCG regroupe des employeurs-entrepreneurs, des employés et d'autres acteurs économiques. Au titre de l'article 82, paragraphe 2 de la Constitution hellénique, « le Conseil économique et social a pour mission de mener le dialogue social sur la politique générale du pays, en particulier sur les orientations de politique économique et sociale, ainsi que d'émettre des avis sur les projets de loi » Au niveau national, les avis du CESG sont obligatoires sur un ensemble de sujets liés à la croissance et au développement durable, aux relations de travail, à la sécurité sociale, à la fiscalité, à l'environnement et aux politiques sociales et économiques du pays. L'ESCG fait partie d'un réseau d'organisations similaires aux niveaux européen et international. La CESG a contribué à l'examen national volontaire présenté par la Grèce lors du Forum politique de haut niveau en 2018. |
| <i>Egyptian Sustainable Development Forum</i> (ESDF) (Forum égyptien sur le développement durable), Le Caire, Égypte | Organisations non gouvernementales | ONG (Partenaire du PAM) lancée en juillet 2012 par des scientifiques et experts égyptiens lors de la préparation de Rio+20. Groupe de réflexion visant à faciliter le dialogue en vue d'atteindre les ODD et les objectifs de la Stratégie nationale de développement durable « La vision 2030 de l'Égypte ». ESDF a mis en place un « Forum des jeunes », avec plus de 500 membres. Partenariat avec la Ligue arabe, notamment dans le contexte de la Semaine arabe du développement durable en 2017. Activités en coopération avec le MIO-ECSDE dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (MSESD). |
| Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN), Marseille, France | Organisations non gouvernementales | ONG (Partenaire du PAM). MedPAN rassemble plus de 100 institutions et ONG ayant soit une responsabilité directe dans la gestion des aires marines protégées (AMP) soit une implication dans le développement d'AMP en Méditerranée. La mission du MedPAN consiste à promouvoir, au moyen d'une approche basée sur le partenariat, la durabilité et l'exploitation d'un réseau d'AMP en Méditerranée qui sont écologiquement représentatives, connectées et gérées de manière efficace, en vue de réduire la perte de biodiversité marine. Le MedPAN développe des activités en coopération avec des Composantes du PAM, en particulier le CAR/ASP. |

| | | |
|---|---|---|
| <p>ECO UNION, Barcelone, Espagne</p> | <p>Organisations non gouvernementales</p> | <p>ONG : candidature pour devenir Partenaire du PAM à soumettre aux Points focaux du PAM pour examen puis à la COP 21 pour validation, comme prévu par la 87^e Réunion du Bureau des Parties contractantes (Athènes, Grèce, 6-7 novembre 2018). En tant qu'ONG ayant une dimension régionale, ECO UNION est engagée à accélérer la transition vers une économie circulaire et la durabilité en Méditerranée. En tant que groupe de réflexion indépendant et axé sur les citoyens, ECO UNION travaille sur des questions relatives à l'énergie, l'économie verte et bleue, la finance durable et le tourisme responsable. ECO UNION organise des activités éducatives et de sensibilisation, publie des documents d'orientation, influence et renforce les capacités des décideurs. ECO UNION est un membre du réseau MIO-ECSDE et coopère avec différentes Composantes du PAM.</p> |
| <p><i>Arab Forum for the Environment and Development (AFED)</i> (Forum arabe pour l'environnement et le développement), Beyrouth, Liban</p> | <p>Organisation intergouvernementale</p> | <p>L'AFED est une organisation internationale et une partie prenante dynamique majeure dans le domaine de l'environnement dans le monde arabe. En tant que forum pour un plaidoyer influent en matière d'environnement, sa mission consiste à promouvoir des politiques et des actions environnementales prudentes dans les pays arabes sur la base de la science et de la sensibilisation. La contribution phare de l'AFED est un rapport annuel sur l'état de l'environnement dans le monde arabe, suivant les évolutions et proposant des mesures politiques. L'AFED détient un statut consultatif auprès de l'ONU Environnement, du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), de la Ligue des États arabes (LEA), de la plateforme <i>Green Growth Knowledge</i> et d'autres organisations régionales et internationales. L'AFED a joué un rôle majeur dans les négociations internationales relatives à l'environnement et au développement. Le Forum a également conseillé des gouvernements et organisations régionales en matière de changement climatique, d'économie verte, de gestion de l'eau et de l'énergie et de développement durable.</p> |
| <p><i>Global Water Partnership (GWP)</i> (Partenariat mondial sur l'eau), Stockholm, Suède</p> | <p>Organisation intergouvernementale</p> | <p>GWP travaille sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) depuis 1996. Développement de plateformes multi-parties prenantes pour des solutions relatives à la gestion de l'eau. Sensibilisation, plaidoyer et actions pour une gestion durable de l'eau. Représentée dans la région par le Partenariat mondial pour l'eau – Méditerranée (GWP-Med), basé à Athènes (Grèce), qui est un partenaire opérationnel engagé du PAM, par exemple dans le contexte du MedPartnership et du MedProgramme. Coopération avec plusieurs Composantes du PAM.</p> |

9. La proposition du secrétariat concernant la composition de la CMDD (pour les parties non contractantes) à partir de 2020 est présentée ci-après :

- Le groupe Autorités locales : Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'Agence des Villes et Territoires méditerranéens durables (AVITEM), et le Forum des villes adriatiques et ioniennes (FAIC) ;
- Le groupe des Parties prenantes socio-économiques : ANIMA Investment Network, Conseil économique et social de Grèce (ESCG) et un autre membre à identifier/proposer ;

- Le groupe des Organisations non-gouvernementales : le Forum égyptien sur le développement durable (ESDF), le Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN) et ECO UNION ;
 - Le groupe de la Communauté scientifique : le Forum Euroméditerranéen des Instituts de Sciences Economiques (FEMISE), le Programme méditerranéen pour le droit international de l'environnement et la négociation (*Mediterranean Programme for International Environmental Law and Negotiation*) (MEPIELAN), et le Réseau des solutions pour le développement durable en Méditerranée (Med-SDSN) ;
 - Le groupe des Organisations intergouvernementales : le Secretariat de l'Union pour la Méditerranée (UpMS), le Forum arabe pour l'environnement et le développement (AFED) et le Partenariat mondial sur l'eau – Méditerranée (GWP-Med) ;
 - Parlementaires : Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), Cercle des Parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM).
10. À sa 18^{ème} Réunion, la CMDD sera invitée à examiner et étudier la proposition du Secrétariat en vue d'un accord par consensus pour une soumission à la Réunion des Points focaux du PAM et à la COP 21, afin que les Parties contractantes puissent prendre une décision à ce sujet.
11. Les Membres de la CMDD seront également invités à fournir des orientations au Secrétariat afin d'obtenir, à l'avenir, davantage d'expressions d'intérêt.